



COMMUNIQUE N°008/AMJT/2023

**ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE MALIENNE DE LA
JURIDICTION DE L'AMBASSADE DU MALI À TOKYO.**

L'Ambassade de la République du Mali à Tokyo porte à la connaissance de la communauté malienne établie dans sa juridiction (Japon, République de Corée, Australie, Philippines et Nouvelle-Zélande) que les travaux de la commission administrative de révision des listes électorales, au titre de l'année 2023 ont débuté **le lundi 09 octobre 2023 et se poursuivront jusqu'au 31 décembre 2023** à la Chancellerie de l'Ambassade du Mali au Japon, 3-12-9, Kami Osaki, Shinagawa-Ku, Tokyo 141-0021, Japon **tous les jours ouvrables et les dimanches, de 11 : 00 à 17 : 00.**

A/ LES OPÉRATIONS DE RÉVISION

Elles porteront sur :

- L'inscription d'office :
 - Des citoyens en âge de voter sur la liste électorale disposant d'un Numéro d'identification National (NINA) ;
 - De ceux qui, figurant dans la base des données biométriques de l'état civil avec leurs photos et leurs empreintes digitales, rempliront dans l'année suivante les conditions d'âge pour être électeur.
- Les transferts des personnes recensées à la suite d'un changement de domicile.

● Les radiations :

- Des électeurs décédés ;
- Des électeurs inscrits indûment ou par erreur lors de la précédente révision, même si leur inscription n'a fait l'objet d'aucune réclamation ;
- De ceux condamnés à une peine entraînant l'incapacité électorale ;
- De ceux auxquels les tribunaux ont interdit le droit de vote, en application de la loi.

B/ LIEU DES OPÉRATIONS

Ces opérations doivent obligatoirement se faire :

- En ligne à l'adresse : **www.ralemali.ml**
- Ou auprès de **la Commission à l'Ambassade.**

L'Ambassade sait compter sur l'engagement de tous pour la réussite desdites opérations.

Tokyo, le 16 octobre 2023

L'Ambassadeur



Nina Oualet INTALLOU
Officier de l'Ordre National

